Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_043-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/043 : OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE DE FOUGERES NORD (O.C.A.S) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

L'O.C.A.S est une Association loi de 1901, créée en 1996 et constituée de représentants /

- des associations sportives
- d'élus municipaux
- des Conseillers Départementaux du nouveau Canton
- de l'animateur sportif cantonal du conseil départemental

Cette association rayonne sur l'ensemble du Canton Nord de Fougères et ses 8 communes : Beaucé, La Chapelle-Fleurigné, Laignelet, Landéan, Le Loroux, Luitré-Dompierre, Parigné et La Selle-en-Luitré.
Le financement de l'association est assuré par les communes et la CAF.

Objectifs :

- Promouvoir et développer les pratiques sportives ;
- Favoriser l'utilisation des équipements sportifs des communes ;
- Encourager la découverte de nouvelles disciplines sportives ;
- Favoriser l'adhésion des jeunes aux clubs sportifs de nos communes.

Le bureau est composé d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant pour notre commune.

Candidats : Mme Adeline **ANGÉLIQUE** (titulaire)
Mme Élise **CHEMIN** (suppléante)

Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_043-DE

Le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Adeline **ANGÉLIQUE**	23
Élise **CHEMIN**	23

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DESIGNE Mme Adeline ANGÉLIQUE comme déléguée titulaire ;**
- **DESIGNE Mme Élise CHEMIN comme déléguée suppléante ;**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON